

Consultant individuel pour l'Audit annuel de la performance environnementale et social du PAGASE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE

UCM

UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS
PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET A L'AMELIORATION DU SECTEUR ELECTRIQUE
« PAGASE »

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

AUDIT ANNUEL DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET
D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET A L'AMELIORATION DU SECTEUR ELECTRIQUE
(PAGASE)

Secteur	: ELECTRICITE
Référence de l'accord de financement	: DON FAD N°2100155033668 DON FAT N°5900155011102 PRET FAD N° 2100150036496
N° d'Identification du Projet	: P-CD-FAO-011
N° de l'Avis à manifestation d'intérêt	: 001/PAGASE/MIN.ERH/UCM/2026/SC
Date de publication	: 13/07/2026

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de la Banque Africaine de Développement (BAD) des fonds en vue de financer le Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique » (PAGASE) ; et à l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le contrat de services de consultant individuel pour l'audit annuel de performance environnementale et sociale du Projet.
2. L'objectif global de l'audit annuel de performance environnementale et sociale est d'évaluer la performance et le niveau de conformité du Projet aux exigences Environnementales et Sociales (E&S) applicables. L'audit se concentrera spécifiquement sur : (i) l'évaluation du degré de conformité avec les dispositions de l'accord de financement, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque et les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur du projet et (ii) l'identification des non-conformités, les bonnes pratiques et les lacunes, ainsi que les causes directes et profondes de ces non-performances, puis recommandera des actions correctives. A l'aune de la performance E&S globale du projet, l'audit inclura une évaluation détaillée de la performance de l'équipe du projet ainsi que celle de l'effectivité de l'appui apporté par la Banque.

Plus spécifiquement, l'audit se concentrera sur les tâches ci-après :

- Evaluer le degré de conformité avec les dispositions de l'accord de financement, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque et les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur du projet ;
- Identifier les non-conformités, les bonnes pratiques et les lacunes, dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, ainsi que le dispositif de surveillance et suivi environnemental et social de chaque sous-projet ; pratiques inappropriées et catégorisation de ces pratiques et recommander des mesures correctives ;
- Proposer, le cas échéant, un plan d'actions correctif des non-conformités recensées permettant de restaurer la conformité du projet avec les dispositions de l'accord de financement, la réglementation nationale et les sauvegardes environnementales et sociales

- de la Banque, et de mieux prévenir l'apparition de problèmes similaires à l'avenir, avec une estimation de son coût, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre ;
- Vérifier l'intégration des clauses environnementales et sociales adéquates dans les marchés des travaux ;
 - Vérifier le niveau de prise en compte et de l'efficacité des mesures environnementales et sociales proposées dans les PGES et les clauses environnementales et sociales des DAO ;
 - Vérifier l'adéquation et la cohérence des mesures d'atténuation proposées pour les risques et les impacts négatifs rencontrés avec les outils de sauvegardes environnementale et sociale ;
 - Evaluer la performance de l'équipe du projet (UCM, Entreprises, MDC, ACE, UGES, etc.), Vérifier la conformité environnementale et sociale des chantiers y compris les productions de rapports avec les dispositions contractuelles, la réglementation nationale et les exigences environnementales et sociales de la BAD ;
 - Vérifier le niveau de prise en compte et de l'efficacité des mesures correctives proposées lors des missions de supervision, et de contrôle et surveillance ;
 - Evaluer le niveau de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales budgétisées dans les différents marchés des travaux ;
 - Identifier et analyser, le cas échéant, les causes ayant conduit aux non-conformités environnementales et sociales et de constater s'il s'agit de causes systémiques, et
 - Proposer des mesures correctives à ces non-conformités environnementales et sociales, et des mesures de prévention de l'apparition des non-conformités similaires à l'avenir (au niveau des procédures, instruments de sauvegardes, contrats, capacités, etc.) ;
 - Evaluer la performance globale de l'emprunteur et de l'unité de coordination de projet ;
 - Evaluer la performance de la Banque en termes d'effectivité et de qualité de l'assistance qu'elle a fourni à l'emprunteur, chaque fois que nécessaire ;
 - Vérifier l'efficacité des principaux mécanismes de surveillance et de suivi des chantiers, ainsi que l'adéquation entre les différents rapports de suivi et les enjeux du Projet ;
 - Déterminer le niveau de mise en œuvre des recommandations environnementales et sociales des missions de supervision du projet depuis sa mise en vigueur ;
 - Etablir le niveau de performance environnementale et sociale et l'analyse détaillée des cas de non-conformité objet de préoccupation vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables ;
 - Formuler des recommandations pertinentes qui puissent permettre : (i) d'améliorer la performance environnementale et sociale sur l'ensemble des activités du PAGASE, (ii) d'éliminer toutes les non-conformités éventuellement identifiées dans l'exécution de ces marchés.

Les termes de référence de la mission peuvent être obtenues sur le site internet de l'UCM : www.ucmenergie-rdc.com.

3. L'auditeur doit être un Consultant individuel indépendant et ayant le profil suivant :
- Être titulaire d'un diplôme de niveau universitaire (BAC + 5 ou équivalent) dans les disciplines liées à la gestion *environnementale et sociale (gestion ou ingénierie de l'environnement, sciences sociales, sociologie ou équivalent) ;
 - Avoir au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans la gestion des sauvegardes environnementales et sociales ou l'audit environnementale et sociale ;
 - Avoir rédigé avec satisfaction, au moins trois (03) audits annuels de performance environnementale et sociale de projets de développement financés par les banques multilatérales de développement (BAD, Banque mondiale, BID etc.) ;

- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR des projets financés par la BAD ou d'autres banques multilatérales de développement ;
 - Avoir une bonne connaissance du Système de Sauvegarde Intégrée révisé de la Banque Africaine de Développement (BAD), des normes internationales et de la réglementation, des procédures nationales et de la législation congolaise en matière environnementale et sociale ;
 - Avoir une expérience en évaluation environnementale et sociale dans les projets d'infrastructures en RDC serait un atout ;
 - Parler et écrire parfaitement le français et avoir une connaissance de l'anglais, du Kikongo et ou du Lingala serait un atout.
4. L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, UCM en signe, agence fiduciaire du projet PAGASE pour le compte du Gouvernement de la RDC, invite les Consultants individuels qualifiés et éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés sont priés de soumettre un dossier de manifestation d'intérêt comprenant les pièces suivantes : Une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée ; Un CV récent, daté et signé et comportant les informations sur leur formation académique, expérience professionnelle, références de missions similaires, compétences et capacités démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission ; Une copie du diplôme, des attestations de travail et attestations de bonne exécution de missions similaires, etc...
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** (édition Octobre 2015) » qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La sélection sera conduite suivant la méthode de Sélection de Consultant Individuel prévue dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque africaine de développement.
6. L'évaluation des CV des candidats sera effectuée sur la base des critères et du barème de notation ci-après :

N°	Critères d'évaluation et barème de notation	Nombre maximum de points
1	Qualifications générales	20
1.1	Diplôme : Être titulaire d'un diplôme de niveau universitaire (BAC+5 ou équivalent) dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale (gestion ou ingénierie de l'environnement, sciences sociales, sociologie ou équivalent) : - Diplôme conforme (niveau et domaine) = 5 points - Diplôme non conforme (niveau et/ou domaine) = 0 point (éliminé).	5
1.2	Expérience générale : Avoir au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans la gestion des sauvegardes environnementales et sociales ou l'audit environnementale et sociale : - Moins de quinze (15) ans d'expérience = 0 - Quinze (15) ans d'expérience : 13 points	15

	- Plus de quinze (15) ans d'expérience : 0,4 point supplémentaire par année d'expérience complémentaire avec un maximum de 2 points	
2.	Adéquation pour la mission	80
2.1	Avoir rédigé avec satisfaction, au moins trois (03) audits annuels de performance environnementale et sociale de projets de développement financés par les banques multilatérales de développement (BAD, Banque mondiale, BID, etc.) : - Moins de Trois (3) audits réalisés : 0 point - Trois (3) audits réalisés : 75 points - Plus de Trois (3) audits réalisés : 0,5 point supplémentaire par audit complémentaire dans la limite de 5 points	80
	Total points	100

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux : de lundi à vendredi de 9H00' à 15H00'.

8. Les expressions d'intérêt doivent être déposées physiquement ou envoyées par voie électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 27 juillet 2026 à **15H00'**, heure locale de Kinshasa, et porter expressément la mention « **AMI N°001/PAGASE/MIN.ERH/UCM/2026/SC pour l'audit annuel de performance environnementale et sociale du Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique (PAGASE)** ».

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, Coordonnateur
Unité de Management et de Coordination des Projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC
Concession Gombe River- Zimbali
Kinshasa-Gombe, RDC
Tél : (+243) 84 782 40 66
Email : info@ucmenergie-rdc.com et procurement@ucmenergie-rdc.com

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur